



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

N°1
DECISION MODIFICATIVE N° 2

Date de convocation :	07/07/2022	VOTES
Nombre de membres en exercice :	15	Pour : 13
Nombre de membres présents :	9	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention : 0

L'an 2022, le 28 juillet, à dix-huit heures trente minutes, le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Hervé BOUYRIE, Maire Hervé BOUYRIE

Présents : BOUYRIE H, CASTAGNET P, CALORME JP, CAZES M, COUDRAY J, PELLEGRINO M, DABBADIE G, BOUYRIE F, AROCENA U

Procurations : VARTAVARIAN J à CALORME JP, BOIREAU C à CASTAGNET P, BAMBALERE M à DABBADIE G, LAVIELLE G à CAZES M

Absents : VARTAVARIAN J, LEROY E, BOIREAU C, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G

Excusés : VARTAVARIAN J, LEROY E, BOIREAU C, LAUDOUAR E, BAMBALERE M, LAVIELLE G

Secrétaire de séance : BOUYRIE F

Objets : Décision modificative n°2

FONCTIONNEMENT

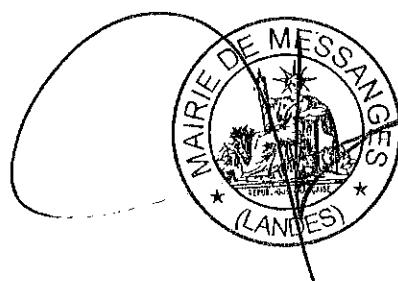
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6063 (011) : Fournitures d'entretien et de pe	-300,00		
65748 (65) : Autres personnes de droit pri	300,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Certifié exécutoire par Hervé BOUYRIE, Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 03/08/2022 et de la publication le 04/08/2022

A MESSANGES , le 02/08/2022

Ont signé les membres présents pour extrait conforme

Le Maire



Hervé BOUYRIE
Maire de Messanges